

Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2025 à 20h00
au bâtiment de la Léchère 2b

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 31 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.
La majorité est à 16

Excusés : MM. André Droux, Ludovic Gabriel, Vincent Michellod, ainsi que Mmes et MM. Pia et Jean-Claude Chamorel, Ginette et Roger Vienne.

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 28 novembre 2025, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Jean-Paul Chappot et Grégoire Demaurex sont nommés scrutateurs.

M. Grégoire Demaurex a une remarque et une question concernant le plan financier. Pourquoi est-ce que ce document n'était pas sur la page internet de la commune, et pourquoi n'y a-t-il pas d'avis de la commission financière comme il y a deux ans ? La commission financière avait fait part de ses observations sur le plan financier.

M. le Président indique que le document n'a pas été mis en ligne en raison d'un oubli. Il prie M. Grégoire Demaurex de bien vouloir nous en excuser. M. le Président explique que la commission financière ne se prononce pas sur le plan financier car cela ne fait pas partie de ses attributions.

En cette fin de législature et en vue des enjeux futurs, M. Grégoire Demaurex pense qu'il serait intéressant d'avoir un échange et remercie le Conseil communal de préciser un peu ce qui va venir par rapport au plan financier, notamment pour les objets qui ne sont pas contrôlés par la commune, mais par les associations intercommunales.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025

2. Présentation du plan financier

3. Présentation générale du budget

4. Budget 2026

4.1 Budget du compte de résultats

- 4.1.1 Présentation
- 4.1.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 4.1.3 Approbation
- 4.2 Budget du compte des investissements
 - 4.2.1 Présentation
- 4.3 Adduction d'eau à la route du Mont-Pèlerin – Déviation de la conduite communale
 - 4.3.1 Présentation
 - 4.3.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 4.3.3 Approbation
- 4.4 Remplacement d'un collecteur d'eaux claires en Fully
 - 4.4.1 Présentation
 - 4.4.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 4.4.3 Approbation
- 4.5 Vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements
- 5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2025 à 2027 et approbation**
 - 5.1 Présentation par la commission financière
 - 5.2 Approbation
- 6. Révision partielle des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois)**
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Approbation
- 7. Révision partielle du règlement général de police**
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Approbation
- 8. Elections communales 2026 – Informations**
- 9. Informations communales**
- 10. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du plan financier

Mme Christine Varone présente le plan financier 2026-2030 qui a été établi avec un coefficient de 84%.

Le plan financier est à considérer comme un outil d'aide à la décision, offrant une visibilité sur l'avenir, mais il n'est pas un outil de stratégie d'investissement. Il précise les incidences financières des décisions passées et des choix futurs. Comme il traite justement d'éléments à venir, le plan financier comporte une part d'incertitude. Il est donc approprié de considérer ces prévisions avec une certaine réserve.

La planification telle que connue à ce jour laisse apparaître une situation se péjorant à moyen terme. Le déficit prévu passerait de -3,5% en 2026 à -11,6% à l'horizon 2030. Cette planification tient compte notamment de l'augmentation des charges de transferts, des amortissements et des intérêts. L'évolution reste en ligne avec la planification précédente.

A l'échelle communale, tous les investissements planifiés sont inventoriés, sauf la rénovation du bâtiment communal qui n'est pas encore arrêtée et chiffrée.

À moyen terme, les projets du district (ASSCOV et ACV) sont intégrés en fonction de notre participation et des éléments connus à ce jour. Le projet de la piscine et du centre sportif sera soumis à une votation populaire. Les projets du RSSV figurent déjà au niveau du compte de résultats, raison pour laquelle ils ne sont pas indiqués au niveau des investissements. L'importance de ces projets pourrait nécessiter une priorisation des investissements, tant au niveau communal que de notre district, ainsi qu'une analyse de la capacité financière à supporter l'ensemble de ces charges. La planification financière consolidée à 5 ans intégrant les 3 associations du district (RSSV, ASSCOV et ACV) est en cours d'établissement.

Il convient de relever que les projections de population tendent à modifier la clé de répartition veveysanne en notre faveur, ce qui devrait atténuer la progression des charges de transfert. En revanche, au niveau du canton, il subsiste de nombreuses incertitudes quant aux charges actuelles et futures reportées sur les communes.

Le plan financier a été approuvé par le Conseil communal.

Il a été présenté à la Commission financière et est présenté à l'Assemblée communale pour information.

3. Présentation générale du budget

Mme Christine Varone commente, d'une manière générale, le budget 2026 qui correspond au message du Conseil communal.

Budget du compte de résultats

Le budget 2026 a été établi de manière rigoureuse et prudente. Il vise à maîtriser les dépenses et s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, tout en intégrant une progression des recettes fiscales et en tenant compte du report de charges du canton ainsi qu'en priorisant certaines dépenses.

L'estimation des recettes fiscales ordinaires tient compte des projections basées sur les statistiques cantonales ainsi que de l'évolution positive de la population communale.

Le budget du compte de résultats 2026 fait apparaître un excédent de charges de CHF 174'261.37 sur un total de revenus de 5.2 millions. Cet excédent de charges est atténué par un prélèvement de CHF 80'000.00 à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, visant à contenir le déficit budgété. Il permet de couvrir des charges nouvellement et entièrement reportées sur les communes par le PAFE et concerne la charge liée aux prestations complémentaires AVS-AI. Pour rappel, cette réserve créée lors du passage au modèle de comptes MCH2 doit, dans tous les cas, être dissoute au plus tard en 2031.

Les charges de transfert de 3.16 millions, soit 62.6 % du budget, net d'imputations, sont en augmentation de CHF 165'993.00 par rapport au budget 2025 et limitent toujours plus notre marge de manœuvre communale. Leur progression ainsi que les incertitudes liées au report de charges du canton sur les communes appellent à une certaine prudence et une priorisation au niveau des associations de notre district pourrait s'avérer nécessaire.

Les charges financières sont revues à la hausse à CHF 93'675.00. Deux emprunts supplémentaires totalisant CHF 700'000.00 sont prévus au budget et à mettre en lien avec le projet AF étapes 2 et 3. Le taux moyen des emprunts déterminé pour les imputations est de 1.08% (2024 : 0.97%).

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Total des produits	CHF 5'026'190.81	CHF 4'649'308.30
Total des charges	<u>CHF 5'200'452.18</u>	<u>CHF 4'841'647.10</u>
Excédent de charges	CHF 174'261.37	CHF 192'338.80

Budget du compte des investissements

Le budget du compte des investissements comprend les reports des investissements acceptés de CHF 1'168'770.60 et les deux nouveaux objets proposés pour 2026 de CHF 45'000.00 relatif à la déviation de la conduite d'adduction, Route du Mont-Pèlerin, et de CHF 125'000.00 relatif à la canalisation EC, En Fully. Le total des investissements s'élève à CHF 1'338'770.60, ce qui reflète l'état des projets en cours.

Il est important de préciser que ces deux nouveaux investissements n'impacteront pas le budget du compte de résultats, les comptes des eaux devant s'équilibrer.

Un décompte final est présenté pour l'aménagement de la place devant le restaurant, réalisé dans l'enveloppe acceptée.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Total des charges	CHF 2'149'883.60	CHF 2'496'159.65
Total des produits	<u>CHF 811'113.00</u>	<u>CHF 1'181'695.00</u>
Excédent de charges	CHF 1'338'770.60	CHF 1'314'464.65

4. Budget 2026

4.1 Budget du compte de résultats

4.1.1 Présentation

En préambule, Mme Christine Varone explique que le principe de l'image fidèle évalue les actifs, passifs, les charges et produits à leur valeur réelle. Les postes du budget ont été passés en revue, en détail, avec la commission financière.

Mme Christine Varone commente les postes des différents chapitres.

0 Administration générale

Législatif et exécutif

Les charges relatives aux organes législatif et exécutif s'élèvent à Fr. 173/m, soit 28,9 % du chapitre. Comparées au budget précédent, les charges de l'organe exécutif prévoient une augmentation de Fr. 4.2/m et concernent des frais et non de la rémunération.

Services généraux

À savoir l'ensemble des charges de l'administration pour un montant net de Fr. 394/m, ce qui représente 62.2 % des charges du chapitre 0.

Par rapport au budget 2025, il convient de relever une hausse de Fr. 13/m. Cela s'explique, entre autres, par des charges informatiques en hausse tant au niveau des logiciels, du matériel que de l'hébergement. Les charges de fonctionnement de l'ACV sont revues à la baisse à Fr. 57.8/m. A relever que la rémunération fixe du personnel communal suit celle de l'Etat de Fribourg et qu'il n'y a pas de compensation du coût de la vie en 2026.

Immeubles administratifs

Les charges des immeubles du patrimoine administratif servant à l'administration, représentent une charge de Fr. 102.4/m et des produits de Fr. 33.6/m. L'augmentation des charges de Fr. 38.3/m concerne l'amortissement du rez-de-chaussée du bâtiment de la Léchère 2b, pour un montant de Fr. 29.1/m. Il représente 25% du coût de construction, amorti au taux de 3%.

Un montant de Fr. 6/m est prévu pour une inspection approfondie obligatoire de l'antenne à l'alpage qui a 40 ans.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Le budget prévoit une charge nette de Fr. 75.7/m, en légère diminution de Fr. 1.1/m par rapport au budget précédent.

L'augmentation des charges de la participation aux frais de curatelle (+Fr.3.5/m) est compensée par la diminution des charges à la caserne.

2 Formation

Scolarité obligatoire

Les charges liées du cercle scolaire de la Basse-Veveyse, ainsi que les charges du COV totalisent Fr. 1'332/m, soit 89.1% du chapitre. La hausse budgétée par rapport à 2025 de Fr. 26.1/m concerne le cercle scolaire primaire pour Fr. 34.5/m (le nombre d'élèves grangeois ayant augmenté (96 contre 86 en 2025) et les participations aux dépenses cantonales pour Fr. 3.9/m. La participation au cycle d'orientation est en baisse de Fr. 12.3/m.

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire prévoit toujours un déficit, revu à la baisse par compensation avec l'AES vacances. Notre participation est en baisse de Fr. 2/m. L'augmentation des charges liées pour les écoles spécialisées se monte à Fr. 9.9/m.

3 Culture et loisirs

Une somme de Fr. 6.8/m est budgétée pour le remplacement de matériel et la réfection du revêtement de la place multisports.

4 Santé

Les charges liées de ce chapitre sont en hausse de Fr. 18.6/m pour totaliser à Fr. 606.3/m, soit une augmentation de 3.2%. Cela est imputable notamment aux :

- Hôpitaux, établissements médicaux sociaux (Fr. 299.7/m). La hausse de la participation aux homes du district est compensée par la baisse de la charge cantonale liée à l'accompagnement des personnes âgées.
- Les soins ambulatoires (Fr. 177.6/m, + 11.5/m)
- Les charges relatives aux soins à domicile, aux indemnités forfaitaires et à la puériculture du RSSV sont toutes en hausse.
- Santé publique non mentionnée ailleurs (Fr. 121.9, + 9.4/m). Il s'agit de la participation aux frais de fonctionnement du RSSV, qui intègre les tâches de coordination des soins à domicile.

5 Prévoyance sociale

Les charges liées totalisent Fr. 625.6/m, en forte hausse de Fr. 89.1/m

Invalidité

La charge cantonale est en hausse de Fr. 40.4/m. Elle est principalement la conséquence du PAFE (plan d'assainissement des finances de l'Etat), par la prise en charge des prestations complémentaires AI par les communes, à hauteur de 25%.

Vieillesse et survivants

Il en va de même pour les prestations complémentaires AVS avec un report de charges de Fr. 47.3/m sur la commune, conséquence également du PAFE (25%).

Famille et jeunesse

La charge est de Fr. 115.6/m, en légère baisse de Fr. 1.5/m. La participation communale au subventionnement des crèches et des mamans de jour de Fr. 109.7/m est compensée par la prise en charge à 100% par le canton de la participation aux contributions d'entretien.

Aide sociale

La participation aux frais du service social intercommunal est en hausse de Fr. 1.6/m et inclut le report de charges de 60% à 80% sur les communes. Il convient de relever que le personnel du service social sera repris par le RSSV au 1^{er} janvier 2026.

6 Trafic et télécommunication

La charge de ce chapitre se monte à Fr. 347.5/m en hausse de Fr. 22/m. Cette variation s'explique par la conjugaison de plusieurs effets tant à la hausse qu'à la baisse.

Routes communales

Ce groupe de compte inclut le traitement global du personnel édilitaire, partiellement refacturé pour la caserne et pour la déchetterie, ainsi que les charges et les loyers du bâtiment de l'édilité.

Les charges budgétées prévoient encore :

- L'entretien courant des routes pour Fr. 51/m. Il est également prévu un inventaire et un état sanitaire des routes communales avec une phase initiale pour 11.3/m et la moitié de la phase suivante pour Fr. 15/m. Le but est de prévoir un plan d'entretien selon les priorités qui auront été définies.
- L'entretien des bâtiments pour Fr. 14.3/m prévoit, en plus des frais courants, le remplacement des Velux avec stores à la villa pour un montant estimé à Fr. 9/m.

Transports publics

Il s'agit des charges liées de la Confédération et du canton, ainsi que la participation à l'Agglo Rivelac qui passe à Fr. 2.00 par habitant.

Concernant le trafic régional, le PAFE prévoit un report de charges supplémentaires de 5% sur les communes. La participation de 50% se monte à Fr. 74.4/m, soit une progression de Fr. 17.9/m.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

- Le budget intègre les besoins d'entretien du réseau d'adduction, et l'attribution usuelle au maintien de la valeur de Fr. 34.4/m, selon les mesures du PIEP.
- L'achat d'eau à l'AVGG tient compte des volumes de la dernière facturation (60'100 m³) au prix de Fr. 1.41 m³.
- Pour assurer l'équilibre, une alimentation nette des financements spéciaux au maintien de la valeur (Fr. 20.2/m) est prévue.

- Pour les travaux d'entretien courant, il est prévu un montant de Fr. 5/m pour la réparation de captages ainsi que Fr. 35/m pour d'éventuelles fuites.

Traitement des eaux usées

- Le budget intègre les différents travaux d'entretien pour maintenir le réseau de canalisations eaux claires et usées, selon les mesures du PGEE. Ces travaux sont plus conséquents qu'en 2025 et totalisent Fr. 100/m. Ils prévoient en plus des entretiens courants, des contrôles caméra avec curage sur les collecteurs EC et EU. A relever que des contrôles caméra seront effectués sur des collecteurs privés dans le but d'évaluer leur état. Ces contrôles se feront progressivement, quartier par quartier. Les propriétaires seront informés en temps voulu.
- L'attribution au maintien de la valeur de Fr. 134'000.- est sans changement et la participation à la STEP est en légère augmentation à Fr. 100/m.

Gestion des déchets

Le taux de couverture minimum de 70 % est respecté (75%). La participation à la déchetterie d'Oron et la facturation de notre personnel à cette déchetterie sont stables, tout comme la péréquation des frais de transports pour les livraisons à la Saidef.

Lutte contre la pollution et l'environnement

Le budget de Fr 6/m est inchangé et correspond à l'enveloppe des subventions allouées aux ménages privés selon notre règlement communal.

Aménagement du territoire

Ce poste se monte à Fr. 52.1/m, soit une augmentation de Fr. 4.8/m.

Ce groupe de comptes inclut toutes les prestations, y compris de personnel, liées au bon fonctionnement du service technique communal. Le budget a été élaboré sur la base de la collaboration effective de 2025 avec la Commune d'Attalens. Elle est en hausse de 10%, mais elle répond à différents besoins et apporte des compétences pluridisciplinaires dans différents domaines.

8 Economie publique

Agriculture

Ces comptes comprennent les charges et produits liés au domaine de Sâles, aux parchets communaux et à l'alpage. Ces immeubles sont attribués au patrimoine administratif. Il en découle des revenus nets de Fr. 50/m, montant qui est péjoré par la nouvelle charge d'amortissement de l'étape 1 des AF pour un montant de Fr. 11.2/m.

Les subventions à l'alpage sont stables à Fr. 33/m.

Tourisme

La participation aux associations touristiques régionales, par le biais de l'ACV, est en légère baisse soit Fr. 11.9/m par rapport à l'exercice précédent (Fr. 13.4/m). Toutefois, ceci n'est pas entièrement comparable, les prestations étant réparties différemment dans les budgets 2026 de l'ACV. Cette participation reflète les obligations des régions découlant de la loi.

9 Finances et impôts

Impôts

Les revenus de ce chapitre sont budgétés à 3,74 millions, soit une progression globale de Fr. 266/m. Les projections intègrent les mesures du PAFE, ce qui induit une évolution positive des recettes fiscales concernées.

Ce poste est principalement constitué de :

- La somme des impôts sur le revenu et la fortune qui se monte à 3,37 millions et qui inclut la progression du PAFE.
- Les impôts sur le revenu des personnes physiques s'élèvent à 2.55 millions.
- La projection des recettes tient compte de la progression de la population communale et retient 15 contribuables de plus qu'en 2025, tout en intégrant les données statistiques du service cantonal des contributions avec les mesures du PAFE.
- Un montant de Fr. 19.2/m est prévu par le canton pour la compensation de base en lien avec la réforme fiscale des personnes morales. Le canton effectuerait un dernier versement en 2026.
- Le poste impôts est encore constitué des impôts spéciaux à hauteur de Fr. 433.3/m, en baisse de Fr. 25.4/m. Ces derniers incluent les contributions immobilières, revues à la hausse compte tenu de la facturation 2025, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières, compte tenu du niveau de transactions.

Péréquation financière

La péréquation est en hausse de Fr. 35.9/m pour se fixer à Fr. 102.2/m.

Administration de la fortune et impôts

Ce poste inclut notamment les intérêts passifs sur les engagements pour un montant total de Fr. 112.7/m hors imputation interne. Ces charges ont été réparties sur les postes de l'actif, dont les immeubles de la Croix-Blanche, le bâtiment de la Léchère 2b et le local du feu à un taux moyen de 1.08%.

Le budget prévoit des emprunts supplémentaires pour Fr. 700/m en lien avec les étapes 2 et 3 des AF.

Immeubles du patrimoine financier

Ces immeubles, à savoir la Croix-Blanche, le bâtiment de la route d'Attalens 8 et le bâtiment de la Léchère 2B (partie locative) représentent le patrimoine financier de la commune. Evalués selon le principe de la valeur vénale, ils ne sont pas amortis. Le budget présente les charges usuelles pour ces trois immeubles et les loyers effectifs.

Pour l'immeuble de la Croix-Blanche, hormis les frais d'entretien courant, un montant de Fr. 8.5/m est prévu pour le remplacement d'un Velux sur l'annexe et la pose d'un brise-vue séparant la terrasse du restaurant et l'accès des locataires.

Pour le bâtiment de la Léchère 2b, les montants inscrits au budget pour les loyers sont sans changement. Pour rappel, la gestion de l'immeuble est assurée par l'administration communale, afin de limiter les frais de gérance. Les charges énergétiques courantes découlent du décompte de notre prestataire. Il en résulte un résultat positif de l'ordre de Fr.52.6/m, à mettre en lien avec l'excédent de charges de Fr. 41.5/m pour la partie communale, y compris amortissement. Cet immeuble devrait donc laisser un revenu net de Fr. 11/m.

Postes non ventilables

Un prélèvement de Fr. 80/m à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est effectué dans le but de couvrir le report de nouvelles charges prévues par le PAFE. Elles concernent les prestations complémentaires AVS/AI. Ce prélèvement se fera s'il est nécessaire lors de la clôture des comptes 2026.

A relever que cette réserve se monte à Fr. 261.2/m au 31 décembre 2024 et qu'elle doit être dissoute au plus tard à fin 2031.

Le budget du compte de résultats présente un excédent de charges de Fr. 174.3/m, soit -3.59% du budget net d'imputations.

4.1.2 Rapport et préavis de la commission financière et approbation

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 174'261,37, soit 3,35% du total des charges prévues. Le report des charges du canton, lié au programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE), représente une augmentation des dépenses de CHF 80'000,00 sur le budget communal. L'exécutif prévoit un prélèvement du même montant à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif afin d'absorber cette nouvelle charge. Pour rappel, cette réserve résulte du passage à la nouvelle norme comptable MCH2 et doit être utilisée jusqu'à fin 2031. Elle s'élevait au 31 décembre 2024 à CHF 261'189,51. De l'avis de la commission financière, ce prélèvement ne devrait intervenir qu'en cas de résultat final négatif lors du bouclage des comptes 2026.

Après lecture approfondie des différents chapitres composant le budget de fonctionnement, certains points méritent une attention particulière :

- **Administration générale**

Au cours de l'exercice 2026, la commune devra faire face à des dépenses supplémentaires résultant de la mise à niveau ou de l'acquisition de divers logiciels administratifs. Parmi ceux-ci figurent notamment l'achat d'un logiciel de signatures électroniques, ainsi que l'intégration d'une solution informatique destinée à assister le dépouillement des votations.

Par ailleurs, l'exercice 2026 verra pour la première fois l'amortissement de la partie du patrimoine administratif du bâtiment situé à la Léchère 2b. Le montant de cet amortissement s'élèvera à CHF 29'106,30.

- **Formation**

L'augmentation de 2,5% est le reflet de la progression du nombre d'élèves au sein du cercle scolaire de la Basse-Veveyse.

- **Santé**

Les frais liés au RSSV, tout particulièrement l'augmentation de la participation aux soins à domicile et aux aides familiales, ainsi que la participation aux frais de fonctionnement, ont un impact notable sur le budget.

- **Prévoyance sociale**

La progression de 16,6% des charges provient essentiellement des impacts du programme d'assainissement des finances de l'État.

- **Trafic et télécommunication**

Au niveau communal, un inventaire de l'état des routes est prévu afin de prioriser et planifier les travaux d'entretien.

Au niveau cantonal, la participation des communes au trafic régional passe de 45% à 50%.

- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Concernant l'approvisionnement en eau, l'attribution au financement spécial du maintien de la valeur s'élève à CHF 13'510,05.

En parallèle, pour le secteur des eaux usées, un prélèvement de CHF 13'426,60 sur le financement spécial sera nécessaire. Cette opération s'explique notamment par la nécessité de réaliser plusieurs interventions spécifiques. Il est en effet prévu d'engager des travaux particuliers visant à remédier à la problématique des eaux claires parasites. À cet effet, un contrôle par caméra du réseau ainsi que des travaux de curage seront effectués, pour un montant total de CHF 100'000,00.

En ce qui concerne la gestion des déchets, le taux de couverture atteint 75%. Ce niveau de couverture est conforme aux exigences légales actuellement en vigueur.

- **Economie publique**

Ce poste enregistre pour la première fois l'amortissement de la première étape des améliorations foncières.

- **Finances et impôts**

Une augmentation globale de 7,7% des recettes fiscales est anticipée. Cette progression s'inscrit malgré une approche prudente dans l'établissement des prévisions de différents impôts, notamment sur le bénéfice des personnes morales, sur les gains immobiliers et les plus-values, ainsi que sur les mutations immobilières. L'estimation conservatrice de ces postes fiscaux vise à garantir la fiabilité des projections budgétaires.

Par ailleurs, les intérêts passifs liés aux engagements financiers affichent une hausse. Cette évolution est principalement due à la souscription d'un nouvel emprunt, destiné à financer les travaux d'améliorations foncières.

La Commission financière préavise favorablement au budget 2026.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la présentation du budget 2026 et pour les réponses qui ont été apportées aux questions de la commission financière.

4.1.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 novembre 2025, a approuvé le budget du compte de résultats, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le budget du compte de résultats 2026 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4.2 Budget du compte des investissements

4.2.1 Présentation

Le budget comprend les reports des années passées ainsi que deux nouveaux objets qui n'auront pas d'impact sur le compte de résultats car ils affectent les comptes des eaux.

Le total des reports au budget 2026 se monte à Fr. 1'338.7/m. (2025 : Fr. 1'314/m). Ces reports incluent les deux nouveaux investissements pour un montant de Fr. 170/m. Plusieurs projets n'ont pas encore débuté, ce qui justifie le niveau des reports.

Mme Christine Varone passe en revue les postes concernés par des investissements.

Transports et télécommunication

Report d'investissements concernant :

- Réfection du pont de la Biorde sur la route du Prey. Objet déjà voté et reporté dans l'attente du développement du projet de la revitalisation de la Biorde (Fr. 115/m)
- Route d'Attalens 37 – Station essence (solde Fr. 26'328,40). Nous n'avons toujours aucune réponse du canton quant à la nécessité ou pas d'une toiture.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Report de l'investissement 2024 de Fr. 44.8/m concernant la conduite d'eaux claires au chemin des Granges. Le décompte final devrait être présenté à l'assemblée des comptes 2025.

Nouvel investissement proposé de Fr. 45/m concernant la déviation d'une conduite d'adduction à la route de Mont-Pèlerin (point 4.3 du tractanda).

Traitement des eaux usées

Report de l'investissement voté en 2020 pour un montant de Fr. 156/m concernant une conduite à la Route d'Attalens. Nous n'avons aucune nouvelle du canton.

Report de l'investissement voté en 2025 relatif à la construction d'un collecteur EC à la route du Prey. Les travaux seront exécutés l'année prochaine.

Nouvel investissement proposé de Fr. 125/m relatif au remplacement d'une canalisation EC en Fully (point 4.4 du tractanda).

Gestion des déchets

Report de l'investissement « Aménagement collecte des déchets » voté en 2025 pour Fr. 50/m.

Aménagement de la place devant le restaurant

Le montant voté pour cet investissement se monte à Fr. 35'000.00. L'investissement est terminé et se présente comme suit :

Décompte aménagement de la place devant le restaurant de la Croix-Blanche

Montant voté	35 000.00
--------------	-----------

Total des coûts	41 193.90	
Subvention Sen		6 644.00
Total investissement	34 549.90	
Non utilisé	450.10	

Economie

Agriculture

Report du projet des améliorations foncières (étapes 2 et 3) voté en 2022 et 2025 pour Fr. 1'381.7/m. Les participations de tiers et les subventions se montent à Fr. 811.1/m. Le report net est de Fr. 570.6/m. Les décomptes finaux de l'étape 2 ne sont pas encore établis. Pour rappel, l'étape 3 ne pourra commencer qu'après validation des décomptes finaux par le canton.

4.3 Adduction d'eau à la route du Mont-Pèlerin – Déviation de la conduite communale

4.3.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich explique les raisons de la déviation de la conduite communale.

Dans le cadre de la construction sur la parcelle 472, une conduite communale d'adduction d'eau doit être déviée. La trajectoire de la déviation a été validée par un bureau spécialisé. Une offre a été demandée afin d'estimer le coût des travaux. Elle s'élève à Fr. 30'048.00 pour la fourniture du matériel et la pose, sans les travaux de fouille.

Étant donné que cette conduite est communale, la charge de la déviation revient à la commune. Toutefois, une contribution de la part du maître d'ouvrage a pu être obtenue. Les frais seront donc répartis entre la commune et le maître d'ouvrage de la façon suivante :

- Fouille de la conduite communale sur la parcelle 472 à la charge du maître d'ouvrage
- Fouille de reprise de raccord ainsi que la traversée sur les parcelles n°123 et n°495 sont à la charge de la commune, ainsi que la fourniture et la pose de la conduite principale.

La part de la commune, incluant la fouille s'élève à Fr. 45'000.00.

Le Conseil communal, sur préavis du service technique, propose à l'assemblée un investissement de Fr. 45'000.00 pour la déviation de la conduite d'adduction. Ce montant tient compte des incertitudes.

Coût total des travaux :				Fr.	45'000.00
Plan de financement :					
A charge du budget des investissements 2026				Fr.	45'000.00
Frais financiers :					
2026	Intérêts (6 mois)	2.00%	45'000.00	Fr.	450.00
2027	Intérêts	2.00%	45'000.00	Fr.	900.00
	Amortissement sur 80 ans	1.25%	45'000.00	Fr.	562.50
Total frais financiers dès 2027				Fr.	1'462.50

4.3.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

La demande relative à la déviation d'une conduite communale à la suite d'un projet de construction sur la parcelle 472, pour un montant de CHF 45'000,00, ne soulève pas de commentaire particulier. S'agissant de travaux liés à l'approvisionnement en eau, ils n'ont pas d'impact sur le compte de résultats.

La Commission financière préavise favorablement à cette demande d'investissement.

4.3.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 novembre 2025, a approuvé la déviation de la conduite communale d'adduction d'eau à la route du Mont-Pèlerin, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la déviation de la conduite communale d'adduction d'eau, à la route du Mont-Pèlerin, pour un montant de Fr. 45'000.00 est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4.4 Remplacement d'un collecteur d'eaux claires en Fully

4.4.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich explique les raisons du remplacement du collecteur d'eaux claires en Fully.

Depuis plusieurs années, des débordements d'eaux claires sont signalés dans le secteur du Rupan et le long du chemin piétonnier. Lors de fortes précipitations, des quantités d'eau, parfois importantes, se retrouvent sur la route au carrefour du Rupan.

Cet automne, le service technique a fait procéder à un contrôle caméra du collecteur EC qui traverse le champ entre l'arrêt de bus de la Cuvigne et la ferme de M. Gérald Maeder. Ce contrôle atteste du mauvais état du collecteur, justifiant sa remise à neuf sur 240 m. Le montant estimé des travaux, sur la base d'un devis demandé par le service technique, s'élève à Fr. 125'000.00. Ce montant tient compte des incertitudes lors de l'ouverture de la fouille sur l'entier du tronçon.

Le Conseil communal, sur préavis du service technique, propose à l'assemblée un investissement de Fr. 125'000.00 pour le remplacement du collecteur EC en Fully.

Coût total des travaux :				Fr. 125'000.00
Plan de financement :				
A charge du budget des investissements 2026				Fr. 125'000.00
Frais financiers :				
2026	Intérêts (6 mois)	2.00%	125'000.00	Fr. 1'250.00
2027	Intérêts	2.00%	125'000.00	Fr. 2'500.00
	Amortissement sur 80 ans	1.25%	125'000.00	Fr. 1'562.50
Total frais financiers dès 2027				Fr. 4'062.50

4.4.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

La demande relative au remplacement d'un collecteur en mauvais état, pour un montant de CHF 125'000,00, ne soulève pas de commentaire particulier. S'agissant de travaux liés à l'évacuation des eaux, ils n'ont pas d'impact sur le compte de résultats.

La Commission financière préavise favorablement à cette demande d'investissement.

4.4.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 novembre 2025, a approuvé cet investissement, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le remplacement d'un collecteur d'eaux claires en Fully, pour un montant de Fr. 125'000.00, est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4.5 Vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements

La parole n'étant pas demandée, le vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements 2026 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la préparation et la présentation du budget. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2025 à 2027 et approbation

5.1 Présentation par la commission financière

L'organe de révision en charge jusqu'à la fin de l'exercice 2024, Fiduservice SA, arrive au terme de son deuxième mandat. Un nouvel organe de révision doit être nommé pour la période 2025 à 2027.

M. Bernard Rüegg informe que la commission financière a étudié les offres qui lui ont été transmises par la commune et propose à l'Assemblée communale d'attribuer le mandat à Fidustrust Révision SA.

Cette fiduciaire satisfait à tous les critères de compétences professionnelles et d'expérience. Elle donne également toutes les garanties, pour une parfaite indépendance dans l'exercice de son mandat. Fidustrust Révision SA est active depuis près de 40 ans. L'entreprise se distingue par une forte expertise en révision. Son équipe est qualifiée, elle comprend des experts-comptables diplômés et des spécialistes en finance et comptabilité avec brevet fédéral et des membres d'experts suisses.

Elle est agréée par l'Autorité de Surveillance et Révision. Elle accompagne près de 200 clients publics, institutionnels et privés, porte une expérience approfondie des normes comptables suisses dans MCH2 et met l'accent sur la qualité, la communication proactive et un accompagnement personnalisé.

La commission financière sollicite l'approbation de l'Assemblée communale sur le choix de cet organe de révision pour les exercices comptables 2025 à 2027.

Mme Christine Varone complète en indiquant que la commune a demandé 3 offres. Une fiduciaire s'est désistée. Donc 2 offres détaillées ont été soumises à la commission financière pour qu'elle fasse son choix et qu'elle le soumette à l'Assemblée communale.

M. Bernard Rüegg répond à M. Stefano Marengo que la différence de prix entre les 2 fiduciaires était très infime.

Mme Christine Varone précise que la commune a cherché des fiduciaires qui correspondaient à l'enveloppe globale, avec un service adapté à notre commune.

5.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, la proposition de la commission financière d'attribuer le mandat à la fiduciaire Fidustrust Révision SA pour la révision des comptes communaux 2025 à 2027 est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6. Révision partielle des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois »

6.1 Présentation

M. le Président fait part des modifications.

La modification de ces statuts doit être présentée dans les législatifs de toutes les communes membres. La plupart des modifications sont d'ordre cosmétique et organisationnel.

Dans la mesure où le comparatif détaillé était à disposition sur le site internet, M. le Président commente uniquement les articles les plus importants :

- Article 4 - Sièges de l'association
Le siège est fixé dans la commune où se situe l'administration de l'association.
- Article 10, alinéa 2 - Convocation
Jusqu'à maintenant, la convocation était adressée de manière individuelle aux délégués. Dorénavant, la convocation est adressée à chaque commune.
- Article 13 – Comité de Direction
Trois représentants politiques par district
Un suppléant par district
En principe des conseillers communaux, dont un du chef-lieu
Chaque district disposera ainsi d'un suppléant pour assurer la continuité des séances de comité, puisqu'il n'est pas toujours simple pour les élus de milice de participer à l'ensemble des séances.
- Article 15 – Attributions du comité de Direction
Clarifier des attributions (recrutement des cadres, supervision des finances, tarification des prestations...).
Possibilités de déléguer certaines tâches à une délégation du comité. Cela permet de fonctionner de manière beaucoup plus efficace et efficiente et d'éviter de réunir à chaque fois plus d'une dizaine de personnes pour traiter de sujets qui peuvent être purement opérationnels.
- Article 18 – Attributions de l'administrateur-trice
Précisions sur la gestion administrative, financière et RH
Assure le secrétariat de l'Assemblée des délégués.
- Article 21 – Service des ambulances
Il est précisé que l'organisation du service doit être conforme à la loi cantonale ou fédérale et que l'organigramme doit être validé par le comité de direction.
- Articles 23 et 24 – Obligation de servir / Taxe d'exemption
Ajout des catégories dispensées, on précise la liste des personnes dispensées du paiement de la taxe.
Et la principale nouveauté concerne l'âge des personnes qui doivent payer la taxe. La taxe d'exemption est perçue dès le 1^{er} janvier de l'année des 21 ans. Cela permet d'éviter qu'une partie des étudiants et apprentis doivent payer la taxe en sachant que c'étaient forcément leurs parents qui la payaient.
- Article 32 – Modalités de paiement
Désormais, l'administrateur-trice peut décider de la perception d'acomptes ou d'arrangements de paiement avec des communes qui en auraient besoin. Aujourd'hui, cela nécessite une décision du comité de direction, ce qui est un peu plus lourd.

6.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance du 6 octobre 2025, a approuvé la révision partielle des statuts, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la révision partielle des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois » est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7. Révision partielle du règlement général de police

7.1 Présentation

M. le Président explique les raisons de cette révision partielle.

Notre règlement de police approuvé il y a peu de temps doit être révisé car le canton de Fribourg a modifié sa pratique concernant les amendes d'ordre. Désormais, chaque commune qui souhaite déléguer la compétence d'infliger des amendes, par exemple à la police cantonale ou à un service de sécurité, doit l'avoir explicitement prévu dans son règlement général de police. Cette obligation n'existait pas auparavant et beaucoup de communes fonctionnaient sur la base d'accords de collaboration, mais sans base réglementaire formelle.

Pour pouvoir déléguer cette tâche à un service de sécurité privé, nous devons adapter deux articles de notre règlement. Il s'agit des articles 2 et 26 :

- Article 2 – Compétences du Conseil communal

Cet article est complété pour préciser la compétence du Conseil communal pour percevoir les amendes d'ordre. Dans la mesure où cette compétence lui est déléguée par le Conseil d'État, ce qui sera le cas en début d'année prochaine, il est précisé que le Conseil communal a la possibilité de déléguer cette tâche à une société privée.

C'est donc la société « Protect'Service », qui travaille déjà pour la commune dans le cadre de la sécurité du village, qui se verra déléguer cette compétence. A relever que cette société a toutes les autorisations nécessaires de la part du canton, et qu'elle effectue déjà cette tâche dans beaucoup d'autres communes. En résumé, l'article 2 précisera que nous pouvons déléguer cette perception des amendes à des tiers autorisés.

- Article 26 – Stationnement des véhicules

Jusqu'ici, le règlement parlait uniquement des agentes et agents communaux et nous n'avons effectivement pas d'agentes et agents communaux. Désormais, le texte précise clairement que des tiers auxquels le Conseil communal, en collaboration avec la police cantonale, a délégué cette compétence sont habilités à infliger des amendes. C'est une précision essentielle qui garantit la légalité des contrôles effectués et surtout des éventuelles amendes qui pourraient être infligées à des automobilistes mal garés.

M. le Président indique à Mme Valérie Cottet que les coûts annuels de la société « Protect'Service » se montent à Fr. 6'000.00. Pour rappel, la mise en œuvre d'un règlement de police émanait de l'Assemblée communale. Actuellement, la société effectue, de manière aléatoire, des rondes dans le village pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème. Dès 2026, une fois que le Conseil d'État nous aura octroyé la délégation de compétence, cette société pourra infliger des amendes d'ordre.

M. Bernard Rüegg demande si la société peut intervenir sur les chemins privés. M. le Président répond par la négative, vu que ce sont des chemins privés. Toutefois, s'il y a des abus, ils pourraient le faire parce que ce sont des chemins privés d'utilité publique. Ces chemins doivent rester en tout temps accessibles, notamment aux services de secours. S'il y a des abus, il faudrait que le cas soit dénoncé par un citoyen concerné.

7.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance du 13 octobre 2025, a approuvé la révision partielle du règlement général de police, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la révision partielle du règlement général de police est soumise au vote et est approuvée par 27 oui et 4 absentions.

8. Elections communales 2026 – Informations

M. le Président donne quelques informations sur les élections communales.

La législature actuelle arrive bientôt à son terme. Les principales échéances liées aux élections communales 2026 sont les suivantes :

- Scrutin proportionnel, les citoyens ou un groupe de citoyens doivent déposer une demande d'ici au vendredi 23 janvier à 12h00.
- Dépôt des listes, le lundi 26 janvier 2026 au plus tard à 12h00.
- L'administration communale sera ouverte jusqu'à 12h00 ces 2 jours-là pour recevoir les éventuelles demandes.
- C'est à partir du 26 janvier 2026, que nous connaissons l'ensemble des candidates et candidats aux prochaines élections communales.
- Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 8 mars 2026.
- Si un 2^{ème} tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 29 mars 2026

M. le Président explique que cela fait 14 ans qu'il exerce dans un exécutif. En termes de temps, on peut estimer la charge de travail à 20% pour un Conseiller ou une Conseillère communale, et à 40% pour un Syndic ou une Syndique. C'est une charge qui n'est pas négligeable mais qui reste plus ou moins compatible avec une activité professionnelle car la plupart des séances ont lieu en soirée.

Le Conseiller ou la Conseillère communale est amené à traiter de nombreux domaines tels que les finances, l'aménagement du territoire, le social, la mobilité, l'énergie... Cela demande beaucoup de curiosité et aussi une envie de progresser et d'avancer dans sa fonction.

2 principes sont essentiels au sein d'un exécutif. Le premier, c'est la collégialité, c'est-à-dire la solidarité au sein du Conseil communal, même lorsque les avis divergent une fois qu'une décision est prise. Et le deuxième, c'est le respect du secret de fonction qui est indispensable pour garantir la confidentialité des informations sensibles.

Au sens de M. le Président, c'est une fonction extraordinaire car elle permet de découvrir sa commune sous un angle complètement différent, de comprendre comment elle fonctionne, comment elle se développe, où elle souhaite aller.

M. le Président reprend le message clé de la campagne cantonale "deviens actrice ou acteur de ta commune". S'engager, c'est participer aux décisions, c'est apporter des idées, c'est agir concrètement pour améliorer la vie locale.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas besoin d'être un expert dans quelque domaine que ce soit, ce qui est attendu c'est d'être motivé, d'être curieux, d'avoir envie de servir et de consacrer du temps à cette fonction. Le reste s'apprend très bien, en cours de route notamment grâce à l'expérience du collègue. On peut aussi compter à Granges sur une administration communale qui a beaucoup d'expérience et c'est essentiel pour nous.

Toutes les informations concernant le renouvellement des autorités communales se trouvent sur le site du canton de Fribourg.

M. le Président précise à Mme Jeanine Berset que la demande du scrutin proportionnel doit être signée par au moins 20 personnes habiles à voter en matière communale.

9. Informations communales

Gouvernance régionale – Rapport de l'étude de faisabilité

M. le Président fait part du rapport de l'étude de faisabilité menée par le bureau Compas.

Le district de la Veveyse compte environ 21 600 habitants répartis sur neuf communes. Malgré des collaborations intercommunales nombreuses et globalement efficaces, la structure institutionnelle actuelle présente plusieurs limites. Comme le met en évidence l'étude Compas, la région profite d'une bonne mutualisation des ressources, mais souffre de difficultés de coordination de l'action publique, d'un pilotage parfois complexe des intercommunalités et, pour les plus petites communes, d'une charge de gestion lourde.

L'étude vise donc à déterminer comment simplifier les structures, regrouper les forces et améliorer la cohérence de l'action publique. Le rapport expose ensuite les cinq stratégies étudiées par l'analyse Compas, allant du maintien de la situation actuelle à des fusions plus ambitieuses.

Ces approches sont :

1. Le statu quo
2. Le statu quo+, visant surtout une meilleure coordination des intercommunalités
3. Une association à buts multiples, c'est-à-dire une fusion des intercommunalités existantes en une structure unique
4. Une commune unique regroupant les neuf communes du district ;
5. Des fusions à plus petite échelle suivant les sous-régions naturelles — Haute-Veveyse, Basse-Veveyse et Châtel-St-Denis.

Chacune de ces stratégies a été évaluée sous les angles des finances, de la gouvernance, des prestations, de la cohérence territoriale et de l'identité régionale. Il présente ensuite les principaux résultats de l'étude, qui montrent qu'une réforme structurelle offrirait plusieurs avantages. Une autorité unique disposerait d'une meilleure capacité de conduite, ce qui rendrait les décisions plus rapides et la stratégie globale plus cohérente. Une telle réforme renforcerait également la défense des intérêts régionaux au niveau cantonal et faciliterait les investissements stratégiques en réduisant le nombre de partenaires impliqués.

L'étude relève par ailleurs que la communauté de destin est plus forte dans les sous-régions que dans l'ensemble du district, ce qui explique la pertinence particulière des fusions à petite échelle.

Sur le plan financier, le rapport indique que les résultats de l'étude sont nuancés. La région présente une richesse des contribuables relativement homogène, mais aussi des différences importantes dans les coefficients d'imposition et la marge d'autofinancement. Selon l'analyse, une fusion des neuf communes générerait un léger gain de péréquation pour l'ensemble du district. Il s'agit néanmoins de tenir compte des réalités financières parfois contrastées entre communes, ce qui constitue un enjeu important dans l'hypothèse d'une fusion globale.

Le rapport aborde ensuite la question de l'opinion publique et de l'identité locale. L'étude constate que les communes votent globalement de manière similaire, signe d'une certaine cohérence politique. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la communauté de vie et du sentiment d'appartenance, les habitants s'identifient davantage à leur sous-région qu'au district dans son ensemble. Ce facteur est déterminant, car une fusion de communes doit être compatible non seulement avec les aspects techniques, mais aussi avec les habitudes de vie et l'identité locale.

Concernant le tissu communal et les prestations, il souligne que toutes les options sont techniquement réalisables. La fusion à neuf communes présente un intérêt particulier en raison de la disparition des intercommunalités qu'elle permettrait, mais elle est également identifiée comme la solution la plus complexe. Pour la grande majorité des prestations publiques, un rapprochement apparaît opportun, confirmant la pertinence des collaborations intercommunales actuelles et démontrant que des synergies demeureront possibles et pourront même être renforcées quel que soit le scénario retenu.

Les recommandations issues de l'étude sont ensuite détaillées. L'analyse multicritère place clairement en tête les fusions à plus petite échelle, correspondant aux sous-régions naturelles :

- Attalens – Bossonnens – Granges pour la Basse-Veveyse
- La Verrerie – Le Flon – Saint-Martin – Semsales pour la Haute-Veveyse
- Châtel-St-Denis avec Remaufens

Cette option présente la meilleure cohérence territoriale et culturelle, mais ne résout pas la problématique des intercommunalités, qui subsisteraient et nécessiteraient une réforme complémentaire.

La seconde option recommandée est celle d'une commune unique, qui supprimerait entièrement les intercommunalités, simplifierait fortement les structures et redonnerait au législatif la maîtrise des décisions stratégiques. Ses limites tiennent toutefois aux divergences financières entre communes et à l'importance des sous-régions, qu'il conviendrait de préserver.

Enfin, le rapport souligne que les autres stratégies — association à buts multiples ou statu quo+ — ne constituent que des solutions secondaires, tandis que le statu quo est jugé non viable par l'étude.

Il conclut en rappelant que l'étude offre un éclairage très complet et constitue une base technique solide pour permettre aux autorités de définir une orientation politique. Les options les plus convaincantes sont soit des fusions à petite échelle, soit une fusion à neuf communes. Le choix dépendra de la vision politique et du rythme souhaité pour transformer les structures. Les communes du district sont actuellement en discussion afin d'identifier le scénario susceptible de convenir à une large majorité. La position définitive du Conseil communal dépendra de ces échanges et sera communiquée en tout début d'année prochaine.

M. Frédéric Bracher remercie M. le Président pour cette présentation. En se référant à l'article paru dans le Messenger, il intervient sur deux éléments :

1. L'article mentionne que les Syndics doivent donner un rapport à mi-décembre. Il demande sur quelle base M. le Président pourra donner son avis à mi-décembre, dans la mesure où la position du Conseil communal ne sera communiquée qu'en janvier.
2. L'étude a été mandatée en juin avec un rapport rendu 3 mois après. Le coût de cette étude se monte à Fr. 50'000.00, ce qui est relativement onéreux. Donc c'est un équivalent plein temps durant une année complète. Cela veut dire que 4 personnes ont travaillé à plein temps pendant 3 mois pour faire cette étude.

M. Frédéric Bracher se demande comment est utilisé l'argent des contribuables au sein de l'association des communes de la Veveyse. Il n'a pas réagi lors de la planification financière. Mais quand il voit au poste du tourisme le projet 4 saisons – Etude II à Fr. 500'000.00, il se demande comment sont attribués ces montants.

A la première question de M. Frédéric Bracher, M. le Président apporte les précisions suivantes. Le Conseil communal a participé dans son ensemble à l'élaboration du résultat de cette étude. Donc il y a déjà eu des discussions au sein du Conseil communal. Toutefois, pour arrêter son préavis définitif, le Conseil communal a aussi besoin de connaître les positions des 8 autres communes. En effet, l'objectif est que les exécutifs puissent avancer ensemble dans ce dossier, avec des positions communes. Pour cette raison, le Conseil communal se déterminera, dans sa dernière séance de l'année, ou dans sa première séance de l'année sur le statut qu'il privilégie.

Concernant le montant de l'étude de Fr. 50'000.00, celui-ci a été voté au mois de juin. Donc, cela fait 6 mois qu'elle a débuté et non 3. Le montant de Fr. 50'000.00 n'a pas été attribué dans sa totalité au mandataire. L'étude a coûté Fr. 30'000.00. Il y a aussi une partie du montant qui a été utilisée pour la communication et, à ce stade, le budget n'est pas entièrement utilisé.

M. le Président répond à M. Georges Lugon qu'en cas de fusion à trois communes, l'ACV subsistera.

Concernant la disparité des coefficients d'imposition dans le cadre d'une fusion à 9 communes, comme évoqué par M. le Président, M. Pierre-Philippe Durussel remarque qu'il y a aussi une grande disparité au sein de certaines régions. Par exemple la commune d'Attalens est en dessous de 80%, Granges est à 84% et Bossonnens est à 89%. Le problème du taux d'imposition n'est donc pas lié exclusivement à la fusion à 9. M. le Président confirme qu'effectivement le problème du taux d'imposition ne dépend pas de la variante choisie.

Etant donné que le vote final devra passer devant le peuple de chaque commune, M. Pierre-Philippe Durussel demande à quel moment les exécutifs vont prendre la température des citoyens. C'est quand même assez décisif de savoir si ça va être une fusion à petite échelle ou une fusion unique. Il faut poser la question dès le début aux citoyens au travers d'un sondage et expliquer aussi les avantages, les inconvénients et les risques.

Concernant le taux d'imposition, M. le Président indique que l'impact sur le coefficient, en cas de commune unique, serait plus fort pour la commune d'Attalens qu'avec une fusion à 3 communes. On passerait à 84% environ en cas de commune unique et on serait plutôt autour des 81-82 pour une fusion à 3 communes.

M. le Président explique que des séances de discussion auront lieu dans chacune des 9 communes afin de prendre la température de la population, au début de l'année prochaine. Ensuite, ce sera le rôle des exécutifs de prendre des décisions et de choisir la direction à suivre, pour autant que les Syndics, les Conseils communaux des 9 communes décident de continuer. Ensuite, il y aura probablement un vote consultatif avant de lancer l'étude. En effet, cela évite de dépenser trop d'argent dans un processus de fusion si le peuple n'y est d'emblée pas favorable.

En cas de fusion, M. Stefano Marengo demande comment la représentativité de chaque commune sera garantie au sein du Conseil communal. M. le Président indique que durant la première législature de la commune fusionnée la loi permet de mettre des quotas. A partir de la deuxième législature, ce sont des élections qui ont lieu sur l'ensemble du cercle électoral de la nouvelle commune.

M. le Président explique à M. Rodolphe Aeschlimann que dans le cadre d'une fusion de grande ampleur, l'idée serait de conserver des antennes dans les régions, mais peut-être pas partout. Est-ce qu'on préfère une administration communale qui est ouverte quelques heures par semaine mais accessible à pied ou est-ce qu'on préfère une administration communale qui est ouverte du matin jusqu'au soir 5 jours sur 7 ? La question devra se poser.

Commission Seniors

Suite à l'appel lancé lors de la dernière assemblée communale, Mme Kimberly Castelberg annonce qu'un groupe de volontaires s'est réuni et travaille à la mise sur pied d'une commission Seniors dans le but de pouvoir pérenniser et diversifier l'offre existante pour les 65+.

10. Divers

M. Georges Lugon intervient par rapport au décompte du bâtiment de la Léchère 2b présenté à la dernière assemblée communale et durant laquelle il n'était malheureusement pas présent. Il tient à remercier Mme Christine Varone pour la présentation des chiffres précis et définitifs. Il en ressort que le coût de construction du bâtiment s'élève à 4'197'000.00.

Les subventions reçues se montent à Fr. 46'000.00. L'investissement est donc de 4'150'000.00.

Lors de l'assemblée communale du 24 avril 2017, après les explications de M. André Droux, Président, l'assemblée communale a donné son feu vert à l'achat de la parcelle et de son bâti pour un montant de Fr. 500'000.00.

M. André Droux, avant le vote, a parlé d'un coût global estimé à Fr. 2'345'000.00. Le projet prévoyait 5 appartements attractifs pour les jeunes et les seniors, ainsi qu'une salle de 200 m² dans le but de redynamiser le centre du village.

A la question de savoir ce qui se passerait si le projet coûtait plus cher que prévu, M. André Droux a dit avoir contacté Gilbert Coquoz et Frédéric Emonet, tous deux entrepreneurs, pour connaître les taux qu'ils appliquent en termes de francs par m³ et a fait une moyenne des deux, ce qui donne Fr. 650.00 m³.

La commission financière émettait quelques réserves quant au prix du mètre carré de Fr. 513.00, auquel il fallait ajouter Fr. 150'000.00 pour la démolition de la grange. La Commission relevait que la dette nette par habitant passerait de Fr. 3'714.00 à environ Fr. 4'050.00. Au 31 décembre 2024, cette dette est de Fr. 4'582.00 par habitant.

M. Georges Lugon cite les propos de la Commission financière : "Un tel emprunt de Fr. 2'345'000.00 péjorerait notablement les indicateurs financiers harmonisés, soit quotité des intérêts, quotité de la charge financière, et dette brute par rapport aux revenus. Ce dernier indicateur atteindrait juste la limite de l'appréciation « mauvaise » selon les critères définis par le canton.

Au vu des éléments précités, la commission financière n'a pas donné de préavis et a laissé le libre choix aux 55 citoyens et citoyennes présents. Au vote 41 personnes ont accepté cet investissement.

Il y a eu ensuite l'étude du projet votée à l'assemblée communale du 10 décembre 2018 pour Fr. 220'000.00. Cette réserve avait été provisionnée sur les comptes communaux de 2017.

Lors de l'assemblée extraordinaire du 9 février 2021, à laquelle env. 90 personnes étaient présentes, le Conseil communal a présenté le coût total du projet pour un montant de Fr. 3'935'000.00, prétendant que cet investissement serait un plafond auquel les différentes subventions (subventions énergétiques, subventions pour les seniors) n'avaient pas été prises en compte. C'est à une majorité de 58 voix que le crédit de construction a été approuvé. M. Georges Lugon tient à remercier l'actuel Conseil communal d'avoir mené à bien ce projet dans des conditions difficiles. Il est d'autant plus heureux que la promesse qui avait été faite d'autofinancement semble réalisée, du moins tant que les taux d'intérêt se situent en dessous de 1%.

La question qui préoccupe M. Georges Lugon est la suivante : peut-on, en tant que simple citoyen d'une petite commune de 1000 habitants, se prononcer sur de tels investissements, avec si peu d'informations ? Au bout du compte, nous avons un dépassement de 77% (la somme initiale annoncée étant de Fr. 2'345'000.00, et le dépassement de Fr. 1'805'000.00).

M. le Président remercie M. Georges Lugon pour ses commentaires. Il tient à préciser que le vote sur le crédit de construction est intervenu, en 2021 et pas en 2017. Le montant annoncé en 2017 était sans doute sous-évalué, mais c'est bien le montant de 2021 sur lequel on doit se baser pour définir s'il y a ou pas un dépassement. Et en se basant sur ce montant-là on constate qu'il n'y a pas eu de dépassement de crédit.

A la question de savoir si les citoyens ont été bien informés, M. le Président pense que oui. Cette l'assemblée communale du 9 février 2021, durant laquelle env. 100 personnes étaient présentes, a duré près de 4h00.

Mme Christine Varone apporte un complément d'information à M. Georges Lugon. En 2017, il y avait une enveloppe pour l'acquisition de la grange. Le projet qui avait été défini en 2017 n'a rien à voir avec le projet qui a été réalisé. Il y a peut-être un amalgame malheureux qui est fait entre le projet initial de 2017 et puis le projet qui a été réalisé par rapport au crédit de construction qui a été validé en 2021. Ce qu'il faut retenir de 2017, c'est que l'Assemblée communale a validé l'acquisition de la parcelle. Il faut également relever que l'objectif initial est atteint puisque le revenu net sur cet immeuble est de l'ordre de Fr. 10'000.00.

M. Georges Lugon remercie Mme Christine Varone et M. le Président pour les explications fournies. Il précise qu'il ne condamne pas du tout les actes du Conseil communal actuel. Il regrette seulement qu'en 2017 le chiffre de Fr. 2'350'000.00 ait été annoncé et qu'au final il est largement dépassé. Cette situation est quand même frustrante pour les contribuables qui constatent que le montant voté diffère passablement du montant réel.

M. Stefano Marengo réagit en indiquant qu'en 2017 on a voté seulement une partie du projet. A ce moment-là, il y avait un cadre économique qui n'était pas celui de la votation suivante. On ne connaissait pas encore les conséquences de la pandémie du COVID et la flambée des prix qui a suivi dans le secteur de la construction.

M. Rodolphe Aeschlimann remercie le Conseil communal pour tout le travail effectué. Concernant l'intervention de M. Georges Lugon, il rejoint un peu son point de vue. Le projet de la Léchère 2b était mal ficelé dès le départ et beaucoup de choses se sont accumulées.

Mme Jeanine Berset demande s'il est possible que la place de parc du bâtiment communal, vers la chapelle, soit mieux éclairée. M. le Président informe que cela va être fait dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la préparation du budget 2026, ainsi que l'ensemble du Conseil communal pour sa contribution à ce budget. Des remerciements sont également adressés à Mme Patricia Gabriel et Catherine Gaillard pour la préparation de cette assemblée.

M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h05.

Le Président

Savio Michellod

La Secrétaire

Patricia Gabriel